

ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES : ATTRIBUTIONS 2024
Délibération n° DC 24-01-03 en date du 15 février 2024

Libellé	Association	Montant attribué
Aide aux associations	Résam	6 000,00 €
	Fonctionnement	4 500,00 €
	Dispositif Culture pour tous	1 500,00 €
Action Enfance et la Jeunesse	La Récré	86 000,00 €
	Fonctionnement	
	Projet	
Action sociale	Coallia	35 000,00 €
Action en faveur des seniors	ORPAM	55 000,00 €
Action en faveur des	Carré d'As	80 000,00 €
	La Courte échelle	14 500,00 €
Action Jeunesse	Maison des jeunes et de la Culture	115 500,00 €
	Morlaix Animation Jeunesse	106 000,00 €
TOTAL GENERAL		498 000,00 €